

Evaluation économique du SAGE des Lacs Médocains

Dans l'article 5 de la Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992, il est précisé que le SAGE évalue les moyens économiques et financiers nécessaires à sa mise en œuvre.

La présente note a pour objectif une évaluation économique de chacune des mesures du SAGE des Lacs Médocains. Cette notion d'évaluation économique doit être entendue, pour cette étape, comme l'estimation financière nécessaire à la mise en œuvre des actions (coût d'investissement, coût de fonctionnement).

Les coûts évalués sont calculés sur une période de 10 ans.

Toutes les actions ne peuvent cependant faire l'objet d'une évaluation économique en raison de leur nature ou d'une description à ce stade de la réflexion insuffisamment précise.

ENJEU A :

PRESERVER VOIRE AMELIORER LA QUALITE DE L'EAU

Mesure	Intitulé de la mesure	Coûts SAGE	Coûts indirects
A1	Réaliser une étude afin de connaître et quantifier les sources de nutriments (Net P)	150 000 €	0 €
A2	Limiter les flux de phosphore d'origine anthropique	0 €	8 520 000 €
A3	Limiter les flux azotés d'origine anthropiques	0 €	20 000 €
A8	Limiter aux maximum les apports d'hydrocarbures vers les lacs	5 000 €	0 €
A9	Intégrer le bassin versant des Lacs Médocains dans un réseau de suivi de la qualité des eaux.	90 000 €	0 €
A12	Mettre en place un programme d'amélioration de la qualité sanitaire des baignades	0 €	2 800 €
A13	Améliorer la gestion des eaux pluviales	0 €	45 000 €
A14	Maintenir la vigilance sur les cyanobactéries	0 €	85 000 €
Total des coûts des mesures		245 000 €	8 672 800 €

Bénéfices environnementaux

- Identification des sources de pollutions à l'échelle du bassin versant (nature, origine, ampleur)
- Diminution des risques d'eutrophisation
- Amélioration de la qualité physicochimique et biologique des eaux de surface

Bénéfices territoriaux

- Amélioration de la connaissance de la qualité des eaux des lacs, des crastes et des canaux
- Suivi plus régulier de la qualité des eaux sur l'ensemble du bassin versant
- Amélioration de l'état environnemental du bassin versant

Bénéfices économiques

- Actions hiérarchisées et cohérentes de lutte contre la pollution
- Diminution, en terme de coûts, de la lutte contre les pollutions de toutes sortes

Mesure A 1**Réaliser une étude afin de connaître et quantifier les sources de nutriments
(azote et phosphore)****Description technique et financière de l'action**

L'objectif est de connaître la contribution respective des pollutions par l'azote et le phosphore d'origine industrielle, domestique ou agricole afin d'une part de définir des objectifs adaptés aux enjeux en terme de réduction de la pression et de préservation de la qualité de l'eau et d'autre part de mieux cibler les actions (pour limiter les transferts par des actions correctives, pour réduire la consommation de N et P ...).

L'étude prendra en compte que la distribution des débits dans le temps va conditionner celle des flux. La majeure partie des flux va transiter pendant une faible portion de temps, cela est d'autant plus vrai que le cours d'eau est petit et le régime hydrique est plus irrégulier. Par ailleurs, les MES constituent un vecteur essentiel de la pollution, en autres, des nutriments. Afin d'évaluer le coût de l'étude, on s'appuiera sur les points suivants :

- Points de mesures : 10 crastes sur le Lac de Carcans Hourtin et 4 crastes sur le Lac de Lacanau, 2 points sur le canal des étangs et 2 points sur le Canal du Porge : soit 18 points à suivre d'octobre à juin chaque semaine.
- Analyses type OXNP + jaugeages

Calendrier

Mesures devant être réalisées : Sans objet

Mesures impactées : A2, A3 et A4

N=2007	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	N+7	N+8	N+9	N+10
--------	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	------

Coût estimatif

Coûts directs pour le SAGE	150 000 €	Coûts indirects	0 €
-----------------------------------	------------------	------------------------	------------

Acteurs pressentis

Maître d'ouvrage pressenti : SIAEBVELG

Partenaires techniques : Agence de l'eau, Conseil Général, Chambre d'agriculture, GRAP, SRPV, DRAF, DRASS

Partenaires financiers : Agence de l'eau, Conseil Général, Conseil Régional

Mesure A 2

Limiter les flux de phosphore d'origine anthropique

Description technique et financière de l'action

Les conclusions menées au cours de l'action A1 permettront de mieux hiérarchiser les mesures décrites ci-après destinées à diminuer les rejets de matières phosphorées dans le milieu naturel :

⇒ Le SAGE recommande aux maîtres d'ouvrage de systèmes d'assainissement (stations d'épuration + réseaux de collecte) de viser l'obtention des meilleurs taux de collecte et les meilleures performances épuratoires en cohérence avec les objectifs de qualité du milieu :

- Pour les stations existantes, il faudra s'assurer de la bonne maintenance et du bon fonctionnement des équipements en place. Pour la commune d'Hourtin, les équipements d'autosurveillance sont indispensables (coût 20 000 €) ;
- Les capacités de traitement devront être adaptées aux flux de pollution à traiter : extension des stations d'épuration de Sainte Hélène à 3000 Eh (1 300 000 €), du Porge à 6000 Eh (700 000 €) et de Lacanau à 50000 Eh (2 700 000 €) ou création de la station d'épuration de Brach à 600 Eh (410 000 €) ;
- La qualité des réseaux devra être vérifiée à Carcans et à Hourtin (diagnostic de réseau : 2 x 40 000 €) et un programme de réhabilitation devra être engagé en fonction des conclusions du diagnostic (pour Lacanau coût des travaux restant à engager 2 000 000 €) ;
- Les installations individuelles peuvent constituer des sources de pollution dispersée qu'il convient de maîtriser dans le cadre des contrôles réalisés par les SPANC (70 €/installation contrôlées tous les quatre ans). Sur la base des 1200 installations évaluées dans la phase diagnostic du SAGE, le coût du contrôle serait de l'ordre de 210 000 euros. Si 15% de ces installations sont à réhabiliter en première urgence, le coût des travaux serait de 1 100 000 €) ;
- Les boues produites seront traitées et évacuées dans le respect des conditions sanitaires et réglementaires (les boues épandues sur le bassin versant des lacs feront l'objet d'une attention particulière tant dans la mise en place du plan d'épandage que de son contrôle).

⇒ Utilisation raisonnée de produits phosphorés dans le cadre de la fertilisation du sol (bilan agronomique au niveau de l'exploitation cf. mesure A3 pour le coût)

⇒ Aménager le territoire pour limiter la migration du phosphore dans les lacs (cf. mesure A7).

Calendrier

Mesures devant être réalisées : A1

Mesures impactées : A5, A7, A4

N=2007	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	N+7	N+8	N+9	N+10
--------	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	------

Coût estimatif

Coûts directs pour le SAGE	0 €	Coûts indirects	8 520 000 €
----------------------------	-----	-----------------	-------------

Acteurs pressentis

Maître d'ouvrage pressenti : Communes, SIBA, exploitants agricoles

Partenaires techniques : SATESE, DIREN, Chambre d'Agriculture

Partenaires financiers : Agence de l'Eau, Conseil Général

Mesure A 3**Limiter les flux azotés d'origine anthropique****Description technique et financière de l'action**

La réduction des flux azotés produits par les différents usages domestiques agricoles et autres doivent être limités :

- d'une part par la maîtrise des systèmes d'assainissement (cf. mesure A2)
- d'autre part par l'application d'un code de bonnes pratiques. Il est rappelé qu'en France, un « code national des bonnes pratiques agricoles » (CBPA), d'application volontaire en dehors des zones vulnérables, a été défini en application de la directive européenne 91/676/CEE du 12 décembre 1991, dite directive nitrates. Sa rédaction a été assurée par le CORPEN (Comité d'orientation pour des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement). Le code ne traite explicitement que de la pollution des eaux par les nitrates issus des activités agricoles. Il s'appuie sur les bases scientifiques et techniques existantes. L'objectif de ce code est de réduire les transferts de nitrates vers les eaux souterraines et de surface.
Un bilan d'exploitation constitue une base de travail pour la mise en place de ce CBPA afin de connaître les pratiques d'utilisation des produits azotés. Sur la base d'un coût de 1000 €/bilan, une vingtaine d'exploitation pourraient être concernées :
 $20 \times 1000 \text{ €} = 20\,000 \text{ €}$.

Calendrier

Mesures devant être réalisées : A1

Mesures impactées : A5 A7 A4

N=2007	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	N+7	N+8	N+9	N+10
--------	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	------

Coût estimatif

Coûts directs pour le SAGE	0 €	Coûts indirects	20 000 €
----------------------------	-----	-----------------	----------

Acteurs pressentis

Maître d'ouvrage pressenti : Exploitants agricoles

Partenaires techniques : Chambre d'Agriculture, MISE

Partenaires financiers : Conseil Général, Conseil Régional

Mesure A 4

Limiter strictement toute nouvelle activité, installation, ouvrage, travaux, apportant des flux de phosphore et d'azote supplémentaires.

Description technique et financière de l'action

Le SAGE demande aux autorités administratives de prendre en compte l'état actuel d'eutrophisation avancée des lacs, dans la délivrance de nouvelles déclaration ou autorisation pour l'implantation de nouvelles activités, installation, travaux, ouvrages susceptibles d'apporter des flux de phosphore et d'azote supplémentaires.

→ pas de coût spécifique

Calendrier

Mesures devant être réalisées : A1

Mesures impactées : /

N=2007	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	N+7	N+8	N+9	N+10
--------	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	------

Coût estimatif

Coûts directs pour le SAGE	0 €	Coûts indirects	0 €
----------------------------	-----	-----------------	-----

Acteurs pressentis

Maître d'ouvrage pressenti : sans objet

Partenaires techniques : MISE

Partenaires financiers : sans objet

Mesure A 5**Sensibiliser l'ensemble des acteurs et des usagers à la bonne pratique des fertilisants et des produits phytosanitaires****Description technique et financière de l'action**

Cette action vise à communiquer auprès des agriculteurs, des sylviculteurs, des communes, des particuliers pour encourager à la bonne pratique des fertilisants (cf. mesures A3 et A4) et des produits phytosanitaires (seul cet aspect est développé par la suite). Elle doit permettre de connaître également les quantités et les pratiques d'utilisation des produits phytosanitaires en agriculture et en zones non agricoles.

- Recommander aux collectivités d'adopter une démarche raisonnée qui s'appuie sur un plan de désherbage, une formation des utilisateurs, un enregistrement des pratiques et la recherche de techniques alternatives (mesures A6) ;
- Informer et sensibiliser le grand public sur l'utilisation des produits phytosanitaires et leur impact sur la santé et l'environnement. Promouvoir des techniques alternatives en jardins amateurs ;
- Contrôler le respect de la réglementation par les distributeurs de produits « Emploi autorisé en jardins » ;
- Vis-à-vis des activités agricoles, il pourra être demandé de :
 - Limiter ou supprimer l'utilisation de matières actives (7 matières actives) considérées comme substances prioritaires dangereuses au titre de la DCE ;
 - Remplacer ces matières actives par l'emploi de molécules de substitution ou des techniques alternatives (mesures A6) ;
 - Sensibiliser les utilisateurs aux impacts de ces matières actives pour les inciter à ne pas les utiliser ;
 - Favoriser les actions de limitation de la pression de tous les produits phytosanitaires en disposant de matériel de traitement permettant une meilleure efficacité et une utilisation raisonnée des produits (contrôle et entretien du matériel, équipements adaptés, local de stockage, site de remplissage, aire de rinçage), en raisonnant le traitement (formation, enregistrement des pratiques, bilan annuel)

Quelques coûts :

- Bilan par exploitation : 1000 € (coût pris en compte dans la mesure A3)
- Diagnostic du matériel : 150 €/matériel
- Local pour produits phytosanitaires : 500 à 5000 € / exploitation
- Aire de lavage / aire de remplissage : 2500 à 5000 € / exploitation
- Amélioration du matériel : 5000 € / matériel

Les actions de communication sont évaluées dans la mesure F3. Le coût des éventuels aménagements n'a pas été chiffré car il dépend des conclusions des bilans réalisés au niveau des différentes exploitations.

Calendrier

Mesures devant être réalisées : A1

Mesures impactées : A3, A4, F3

N=2007	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	N+7	N+8	N+9	N+10
--------	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	------

Coût estimatif

Coûts directs pour le SAGE	0 €	Coûts indirects	Non chiffré
----------------------------	-----	-----------------	-------------

Acteurs pressentis

Maître d'ouvrage pressenti : exploitants agricoles, sylviculteurs, communes, particuliers, distributeurs

Partenaires techniques : Chambre d'agriculture, DDAF, DRAF, Syndicat des sylviculteurs

Partenaires financiers : Europe, Etat, Conseil Régional, Conseil Général, Agence de l'Eau

Mesure A 6

Recommander et inciter le remplacement des herbicides utilisés dans des zones sensibles par des traitements alternatifs (thermique, mécanique)

Description technique et financière de l'action

Le désherbage chimique peut être remplacé par des méthodes alternatives non polluantes:

- désherbage mécanique (fauche),
- désherbage thermique
- lutte biologique
- méthode prophylactique

Des actions de sensibilisation auprès des communes, de la DDE, des associations de chasse et des particuliers doivent pouvoir être relayées par le SAGE (cf. mesure F3)

Calendrier

Mesures devant être réalisées : A5

Mesures impactées : A5, F3

N=2007	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	N+7	N+8	N+9	N+10
--------	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	------

Coût estimatif

Coûts directs pour le SAGE	0 €	Coûts indirects	0 €
-----------------------------------	------------	------------------------	------------

Acteurs présents

Maître d'ouvrage pressenti : SIABVELG

Partenaires techniques : Chambre d'agriculture

Partenaires financiers : Agence de l'eau

Mesure A 7

**Préserver et reconquérir les zones humides
car elles jouent un rôle d'épurateur biologique et chimique**

Description technique et financière de l'action

La préservation des ces zones humides nécessite la mise en place de règles de gestion et un suivi régulier de leur évolution.

Cette mesure est en lien avec la mesure D5 relative à la sensibilisation des propriétaires riverains sur l'entretien de leurs parcelles situées en zones humides, avec la mesures D7 sur le maintien et la restauration des ripisylves et avec la mesure D9 sur l'élaboration de plan de gestion dans les zones vertes.

Quelques coûts :

- Elaboration d'un plan de gestion : 500 €/ ha
- Elaboration d'un plan de gestion d'une zone patrimoniale : 2 700 €/ha
- Suivi de la gestion d'une zone humide : 100 €/ha

Calendrier

Mesures devant être réalisées : D9

Mesures impactées : D5, D7

N=2007	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	N+7	N+8	N+9	N+10
--------	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	------

Coût estimatif

Coûts directs pour le SAGE	0 €	Coûts indirects	0 €
-----------------------------------	------------	------------------------	------------

Acteurs pressentis

Maître d'ouvrage pressenti : Communes, Conseil Général, Conservatoire du Littoral, Particuliers

Partenaires techniques : DIREN, Conseil Général

Partenaires financiers : Agence de l'Eau, Conseil Général

Mesure A 8**Limiter au maximum les apports d'hydrocarbures vers les lacs****Description technique et financière de l'action**

Limiter les apports d'hydrocarbures en intervenant sur leurs sources actuelles.

- ⇒ Améliorer les connaissances sur l'origine des hydrocarbures par la réalisation de carottage dans les sédiments des lacs (3 carottage par lac) et d'une datation (coût estimé à 5 000 €) ;
- ⇒ Améliorer la gestion des eaux pluviales aux abords des lacs (cf. mesure A 12) ;
- ⇒ Limiter le nombre de bateaux moteurs (cf. mesure E 1).

Calendrier

Mesures devant être réalisées : Sans objet

Mesures impactées : A12, E1

N=2007	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	N+7	N+8	N+9	N+10
--------	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	------

Coût estimatif

Coûts directs pour le SAGE	5 000 €	Coûts indirects	0 €
-----------------------------------	----------------	------------------------	------------

Acteurs pressentis

Maître d'ouvrage pressenti : SIAEBVELG

Partenaires techniques : DIREN, Agence de l'Eau

Partenaires financiers : Conseil Général, Agence de l'Eau

Mesure A 9**Intégrer le bassin versant des lacs médocains dans un réseau de suivi de la qualité des eaux****Description technique et financière de l'action**

L'objectif est de renforcer ou d'optimiser le suivi de la qualité de l'eau brute superficielle afin d'améliorer les connaissances sur l'état des milieux.

Le suivi annuel et saisonnier de la qualité du bassin versant doit comporter au minimum les points d'analyse suivants :

⇒ Suivi régulier de la colonne d'eau :

- 2 points lacs : 1 Lacanau et 1 Carcans-Hourtin tous les 5 à 6 ans ;
- 2 points crastes : 1 zone agricole et 1 zone forestière tous les ans ;
- 1 point exutoire : aval canal de Lège tous les ans.

⇒ Suivi punctuel des sédiments des lacs : hydrocarbures, métaux lourds, azote, phosphore (tous les 5 à 6 ans).

La CLE définira la localisation des points de mesure, les paramètres à analyser et leur fréquence.

Quelques coûts :

- Suivi des crastes et du Canal du Porge : 2 500 € par an et par site (soit 3 x 2500 x 10 = 75 000 €)
- Suivi des lacs : 4 000 € par site tous les cinq ans (2 x 4 000 x 2 = 16 000 €)

Calendrier

Mesures devant être réalisées : sans objet

Mesures impactées : F4

N=2007	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	N+7	N+8	N+9	N+10
--------	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	------

Coût estimatif

Coûts directs pour le SAGE	90 000 €	Coûts indirects	0 €
-----------------------------------	-----------------	------------------------	------------

Acteurs pressentis

Maître d'ouvrage pressenti : SIABVELG

Partenaires techniques : DIREN, Agence de l'Eau, Conseil Général

Partenaires financiers : Conseil Général, Conseil Régional, Agence de l'Eau

Mesure A 10**Maîtriser la qualité des rejets d'eaux de ruissellements superficiels
dans le canal de Lège****Description technique et financière de l'action**

Les eaux pluviales issues du ruissellement sur les voiries peuvent avoir un impact sur la qualité bactériologique des eaux et compromettre ainsi les activités de baignade ou conchylicoles. Aussi la maîtrise de la collecte, du traitement et de l'évacuation des eaux pluviales sont primordiales pour garantir une eau de qualité.

Une étude sur les écoulements superficiels dans le bourg de Lège Cap-Ferret a été réalisée en novembre 2000 par le CETE. Cette étude n'a pas mis en évidence de dysfonctionnements importants compte tenu de l'existence d'un réseau dense de fossés qui assure le drainage de la nappe ainsi qu'un stockage indispensable et une évacuation satisfaisante des eaux pluviales. Toutefois, il apparaît primordial de conserver en l'état les fossés existants et si possible d'adapter leur capacité de stockage. Toute nouvelle urbanisation devra faire l'objet d'une solution compensatoire.

L'entretien des fossés (<0.5 €/ml) ainsi que le recalibrage de certains tronçons (1 à 2 €/ml) n'a pas été chiffré (linéaire à déterminer).

Calendrier

Mesures devant être réalisées : Sans objet

Mesures impactées : A9

N=2007	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	N+7	N+8	N+9	N+10
--------	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	------

Coût estimatif

Coûts directs pour le SAGE	0 €	Coûts indirects	0 €
-----------------------------------	------------	------------------------	------------

Acteurs pressentis

Maître d'ouvrage pressenti : Commune de Lège Cap Ferret

Partenaires techniques : SIBA

Partenaires financiers : Agence de l'Eau, Conseil Régional

Mesure A 11

**Contrôler les flux polluants pouvant transiter dans le canal
avant sa sortie vers le Bassin d'Arcachon**

Description technique et financière de l'action

Le suivi de la qualité des eaux au niveau de l'exutoire du Canal du Porge vers le bassin d'Arcachon est en lien avec la mesure A9 du SAGE.

Ce suivi sera établi en étroite collaboration avec les services du SIBA qui effectue déjà de nombreuses analyses sur l'ensemble des tributaires du Bassin d'Arcachon.

Calendrier

Mesures devant être réalisées : A9

Mesures impactées : A10

N=2007	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	N+7	N+8	N+9	N+10
--------	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	------

Coût estimatif

Coûts directs pour le SAGE	0 €	Coûts indirects	0 €
-----------------------------------	------------	------------------------	------------

Acteurs pressentis

Maître d'ouvrage pressenti : SIABVELG, SIBA

Partenaires techniques : SIBA, Agence de l'Eau, DIREN

Partenaires financiers : /

Mesure A 12**Mettre en place un programme d'action d'amélioration
de la qualité sanitaire des baignades****Description technique et financière de l'action**

L'objectif étant de préserver la qualité des eaux de baignade sur l'ensemble des sites des lacs, il est donc proposé de :

- ⇒ Equiper les plages d'installations publiques (WC, douches) : les besoins sont à quantifier ;
- ⇒ Informer et sensibiliser le public à la propreté sanitaire des baignades (cf. mesure F3) ;
- ⇒ Dresser un profil environnemental de chaque site de baignade afin de recenser les sources de pollution et évaluer la sensibilité de chaque site (400 € par site – 7 sites)
- ⇒ Diagnostiquer le réseau d'eau pluviale à proximité des baignades (cf. mesure A13)

Calendrier

Mesures devant être réalisées :

Mesures impactées : A13

N=2007	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	N+7	N+8	N+9	N+10
--------	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	------

Coût estimatif

Coûts directs pour le SAGE	0 €	Coûts indirects	2 800 €
----------------------------	-----	-----------------	---------

Acteurs pressentis

Maître d'ouvrage pressenti : Communes

Partenaires techniques : DDASS

Partenaires financiers : /

Mesure A 13**Améliorer la gestion des eaux pluviales
(lessivage de bactéries, d'hydrocarbures et de métaux lourds)****Description technique et financière de l'action**

La gestion des eaux pluviales peut être améliorée par les actions suivantes :

- ⇒ Pas de rejets directs d'eaux de ruissellement des zones imperméabilisées dans les lacs ;
- ⇒ Prise en compte plus importante de la gestion des eaux pluviales dans les documents d'urbanisme avec l'infiltration des eaux pluviales le plus en amont possible ;
- ⇒ Réalisation de schémas directeurs « eaux pluviales » pour les communes de Lacanau, Carcans et Hourtin (identification des dysfonctionnement, règles de gestion des équipements, chiffrage des travaux d'amélioration et des coûts d'exploitation). En comparaison des études menées sur le territoire du SIBA, chaque étude communale est évaluée à 15 000 €.

Calendrier

Mesures devant être réalisées : Sans objet

Mesures impactées : A12

N=2007	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	N+7	N+8	N+9	N+10
--------	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	------

Coût estimatif

Coûts directs pour le SAGE	0 €	Coûts indirects	45 000 €
-----------------------------------	------------	------------------------	-----------------

Acteurs pressentis

Maître d'ouvrage pressenti : Communes

Partenaires techniques : Agence de l'Eau, DDE, SIBA

Partenaires financiers : Conseil Général, Agence de l'Eau

Mesure A 14**Maintenir la vigilance sur les Cyanobactéries****Description technique et financière de l'action**

La surveillance des cyanobactéries, de leur développement et de leur émission éventuelle de toxines peut être conduite par un suivi régulier (dénombrement des cyanobactéries et dosage des toxines) établi selon le protocole de la DDASS sur les 7 sites de baignades des lacs (5 prélèvements sur chaque site entre juin et août) :

A chaque prélèvement est également effectué un suivi de la microbiologie.

Quelques coûts :

- Dénombrement 100 €/prélèvement
- Mesure toxine 80 €/prélèvement
- Bactériologie 55 €/prélèvement

Calendrier

Mesures devant être réalisées : sans objet

Mesures impactées : A16, F3

N=2007	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	N+7	N+8	N+9	N+10
--------	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	------

Coût estimatif

Coûts directs pour le SAGE	0 €	Coûts indirects	85 000 €
-----------------------------------	------------	------------------------	-----------------

Acteurs pressentis

Maître d'ouvrage pressenti : Communes

Partenaires techniques : DDASS

Partenaires financiers : /

Mesure A 15
Former les Maîtres Nageurs Sauveteurs à la communication sur la qualité des eaux de baignade
Mesure A 16
Informers le public sur la qualité sanitaire des baignades

Description technique et financière de l'action										
<p>⇒ Les Maîtres Nageurs Sauveteurs devront être formés sur l'ensemble des questions sanitaires spécifiques aux lacs afin de mieux répondre au public.</p> <p>⇒ Un guide pédagogique sera élaboré et une réunion de formation sera organisée avant chaque été.</p> <p>⇒ Information du public par des panneaux affichages aux postes de secours. Les rapports d'analyse devront être présentés pédagogiquement pour la compréhension du public.</p> <p>Ces différentes actions sont prises en compte dans les actions diffusion de l'information de la mesure F3.</p>										
Calendrier										
Mesures devant être réalisées : A15										
Mesures impactées : F3										
N=2007	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	N+7	N+8	N+9	N+10
Coût estimatif										
Coûts directs pour le SAGE			0 €		Coûts indirects			0 €		
Acteurs pressentis										
Maître d'ouvrage pressenti : SIAEBVELG										
Partenaires techniques : DRASS, DDASS										
Partenaires financiers : /										

ENJEU B :

GESTION QUANTITATIVE

Mesure	Intitulé de la mesure	Coûts SAGE	Coûts indirects
B3	Reconquérir les zones humides	15 000 €	50 000 €
B6	Réaliser une étude hydrogéologique de la nappe du plio-quadernaire	5 000 €	0 €
B7	Améliorer la connaissance du fonctionnement des lacs et de leurs bassins versants	130 000 €	0 €
B8	Equiper le canal des étangs et le canal du Porge de stations de mesure des débits	0 €	50 000 €
Total des coûts des mesures		150 000 €	100 000 €

Bénéfices environnementaux

- Amélioration des conditions de vie des espèces présentes dans les milieux aquatiques

Bénéfices territoriaux

- Prise en compte des différents usages à satisfaire

Bénéfices économiques

- Développement et pérennisation des usages

Mesure B 1

Maintenir un niveau des lacs permettant la protection des milieux et l'expression des usages en définissant un mode de gestion adapté

Description technique et financière de l'action

Les actions de la mesure B1 visent à
 ⇒ Rédiger un plan de gestion des écluses et Etablir un marnage de plus grande amplitude en augmentant le niveau hivernal/printanier ;
 ⇒ Adapter les usages aux conditions saisonnières des niveaux d'eau.

Ces deux mesures passent par la mise en place d'un groupe technique « Gestion des niveaux d'eau » chargé de rédiger le plan de gestion et d'établir une plaquette d'information sur le sujet destinés aux différents usagers. Les coûts de ces actions sont chiffrés dans le cadre de l'animation du SAGE (mesure F1).

Calendrier

Mesures devant être réalisées : B2

Mesures impactées :

N=2007	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	N+7	N+8	N+9	N+10
--------	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	------

Coût estimatif

Coûts directs pour le SAGE	0 €	Coûts indirects	0 €
----------------------------	-----	-----------------	-----

Acteurs pressentis

Maître d'ouvrage pressenti : SIABVELG

Partenaires techniques : Communes, Usagers, DIREN, Agence de l'Eau

Partenaires financiers :

Mesure B 2**Avoir une bonne gestion des écoulements dans le canal du Porge-Lège****Description technique et financière de l'action**

Cette mesure nécessite la définition de règles de gestion partagées par tous pour mieux gérer les pics de crues et éviter les à coups hydrauliques par une ouverture progressive des écluses. Cette mesure n'induit pas de coût spécifique.

Une étude technico-économique sera lancée pour évaluer la pertinence de garder en eau le Canal du Porge au cours de la saison estivale (en aval de l'Ecluse du Pas du Bouc) vis-à-vis du milieu et pour la pratique des activités de canoë kayak (cette étude est non chiffrée).

Calendrier**Mesures devant être réalisées : B1****Mesures impactées : B5**

N=2007	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	N+7	N+8	N+9	N+10
--------	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	------

Coût estimatif

Coûts directs pour le SAGE	0 €	Coûts indirects	0 €
-----------------------------------	------------	------------------------	------------

Acteurs pressentis**Maître d'ouvrage pressenti : SIABVELG****Partenaires techniques : /****Partenaires financiers : /**

Mesure B 3**Reconquérir les zones humides****Description technique et financière de l'action**

Une étude technico-économique permettra d'analyser les possibilités de reconnexion hydraulique du marais du Gnac à Lacanau (160 ha), de Devinas à Carcans (200 ha) et des marais de Batejin au sud de Lacanau (64 ha). Cette étude est estimée à 15 000 euros. Les travaux éventuels à réaliser ne sont pas chiffrés.

La définition d'un plan de gestion de la végétation du marais du Gnac (160 ha) est évaluée à 50 000 euros.

Calendrier

Mesures devant être réalisées :

Mesures impactées :

N=2007	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	N+7	N+8	N+9	N+10
--------	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	------

Coût estimatif

Coûts directs pour le SAGE	15 000 €	Coûts indirects	50 000 €
-----------------------------------	-----------------	------------------------	-----------------

Acteurs pressentis

Maître d'ouvrage pressenti : SIABVELG, communes

Partenaires techniques : Conseil Général, DIREN, SEPANSO

Partenaires financiers : Conseil Général, Agence de l'Eau

Mesure B 4

Porté à connaissance - Le SAGE demande aux collectivités locales, territoriales, aux services de l'Etat et ses établissements publics, d'informer et de porter à connaissance tout projet impactant sur la gestion quantitative (volume) et/ou hydraulique (sens d'écoulement) des milieux aquatiques

Description technique et financière de l'action

Les projets (ressources de substitution dans le cadre du SAGE Nappes Profondes, création d'un plan d'eau ou de fossés, création d'un lotissement, extension ou création d'une exploitation agricole, prélèvement dans les eaux superficielles et dans la nappe plio-quaternaire) ayant un impact hydraulique (baisse de niveau, modification des sens d'écoulements) devront être portés à connaissance de la CLE.

Cette mesure n'induit pas de coût spécifique. Elle s'inscrit dans le travail de la CLE.

Calendrier

Mesures devant être réalisées : sans objet

Mesures impactées : sans objet

N=2007	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	N+7	N+8	N+9	N+10
--------	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	------

Coût estimatif

Coûts directs pour le SAGE	0 €	Coûts indirects	0 €
-----------------------------------	------------	------------------------	------------

Acteurs pressentis

Maître d'ouvrage pressenti : sans objet

Partenaires techniques : sans objet

Partenaires financiers : sans objet

Mesure B 5

**Toute mesure doit être prise pour limiter la vitesse d'arrivée d'eau
au niveau des lacs et des canaux**

Description technique et financière de l'action

Les mesures permettant de ne pas aggraver la vitesse d'arrivée de l'eau au niveau des lacs s'appuient sur les recommandations édictées par la mesure D4 qui formalisera des règles pour la restauration et l'entretien du réseau hydrographique. Ces mesures seront appliquées lors des différents travaux sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat, des communes ou des particuliers. L'évaluation financière est précisée à la mesure D7.

Calendrier

Mesures devant être réalisées : D3

Mesures impactées : D4 D7

N=2007	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	N+7	N+8	N+9	N+10
--------	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	------

Coût estimatif

Coûts directs pour le SAGE	0 €	Coûts indirects	0 €
-----------------------------------	------------	------------------------	------------

Acteurs pressentis

Maître d'ouvrage pressenti : SIABVELG, Communes, Particuliers

Partenaires techniques : Conseil Général

Partenaires financiers : Sans objet

Mesure B 6

Réaliser une étude hydrogéologique de la nappe plio-quaternaire

Description technique et financière de l'action

Le Président de la CLE du SAGE "Leyre" a sollicité les présidents des autres SAGE leur proposant de travailler conjointement à la réalisation d'une étude "nappe" : l'objectif de cette étude est de faire un point exhaustif sur la nappe du plio-quaternaire pour quantifier la ressource et son rôle dans le fonctionnement de l'hydrosystème.

Le montant de l'étude a été évaluée à 95 000 € dont 20 000 € serait à la charge des différents SAGE intéressés. Une somme de 5 000 € (à confirmer selon une clé de répartition à définir) a été estimée pour le SAGE des Lacs Médocains.

Parmi les actions du projet d'actions stratégiques de l'Etat en Région Aquitaine (PASER 2004/2006), on peut citer l'analyse des flux hydrauliques au niveau du bassin d'Arcachon entre les domaines océanique et continental et en particulier la contribution des eaux souterraines au bassin sur la base des bilans hydrogéochimiques et des données hydrogéologiques. Un programme d'étude et éventuellement de modélisation de ces phénomènes devrait être développé (géométrie des réservoirs, évaluation des connaissances, réseau additionnel de piézomètre, campagne de mesures)

Calendrier

Mesures devant être réalisées : sans objet

Mesures impactées : sans objet

N=2007	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	N+7	N+8	N+9	N+10
--------	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	------

Coût estimatif

Coûts directs pour le SAGE	5 000 €	Coûts indirects	0 €
----------------------------	---------	-----------------	-----

Acteurs pressentis

Maître d'ouvrage pressenti : BRGM

Partenaires techniques : DIREN, Conseil Régional, Agence de l'Eau

Partenaires financiers : Etat, Conseil Régional, Agence de l'Eau

Mesure B 7

Améliorer la connaissance du fonctionnement des lacs et de leurs bassins versants

Description technique et financière de l'action

Les mesures visent d'une part à répertorier, au mieux quotidiennement, les niveaux des lacs ainsi que les manœuvres des écluses et communiquer aux communes riveraines des lacs, les relevés sont réalisés actuellement par l'éclusier du SIAB VELG.

L'acquisition de connaissances sur l'hydrologie du bassin versant des lacs et la réalisation d'un modèle hydraulique de fonctionnement des lacs (année sèche, année haute, année moyenne) pourront être réalisées par un bureau d'étude spécialisé. Le montant est estimé à 130 000 €.

Calendrier

Mesures devant être réalisées : sans objet

Mesures impactées : F4

N=2007	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	N+7	N+8	N+9	N+10
--------	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	------

Coût estimatif

Coûts directs pour le SAGE	130 000 €	Coûts indirects	0 €
----------------------------	-----------	-----------------	-----

Acteurs pressentis

Maître d'ouvrage pressenti : SIABVELG

Partenaires techniques : DIREN

Partenaires financiers : Agence de l'Eau, Conseil Général, Conseil Régional

Mesure B 8

Equiper le canal des étangs et le canal du Porge de station de mesures de débits

Description technique et financière de l'action

L'évaluation des débits en sortie des lacs pourra se faire par la mise en place de stations hydrométriques :

- ⇒ une station sur le canal des étangs
- ⇒ une station sur le canal du Porge

Le coût de cette mesure est évaluée à 5 000 € par station (investissement) et 2000 €/an en exploitation.

Calendrier

Mesures devant être réalisées : sans objet

Mesures impactées : B4, B2, B1

N=2007	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	N+7	N+8	N+9	N+10
--------	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	------

Coût estimatif

Coûts directs pour le SAGE	0 €	Coûts indirects	50 000 €
-----------------------------------	------------	------------------------	-----------------

Acteurs pressentis

Maître d'ouvrage pressenti : SIABVELG

Partenaires techniques : DIREN

Partenaires financiers : Conseil Général, Agence de l' Eau

ENJEU C : ETAT BIOLOGIQUE

Mesure	Intitulé de la mesure	Coûts SAGE	Coûts indirects
C1	Créer un Comité de Pilotage pour lutter contre les espèces végétales invasives	60 000 €	0 €
C6	Réhabiliter l'axe migrateur ainsi que la libre circulation des poissons dans les marais interconnectés aux lacs et aux canaux	140 000 €	0 €
Total des coûts des mesures		200 000 €	0 €

Bénéfices environnementaux

- Reconquête des milieux à terme par des espèces migratrices
- Préservation des habitats piscicoles

Bénéfices territoriaux

- Solidarité amont / aval nécessaire
- Politique territoriale et coordonnées pour restaurer la libre circulation à l'échelle du bassin versant
- Amélioration de l'image du bassin versant par rapport à la qualité piscicole

Bénéfices économiques

- Développement contrôlé des activités aquatiques

Mesure C 1**Créer un comité de pilotage pour lutter contre les espèces végétales invasives****Description technique et financière de l'action**

Un comité de pilotage sera créé afin de centraliser les informations (synthèse de la problématique et veille sur les techniques utilisables), assurer le suivi des secteurs touchés (et traités) et organiser les interventions pour lutter contre les espèces invasives (définition d'un plan d'intervention en fonction de la nature des sites envahis, des espèces invasives et des usages).

La mise en place de ce comité n'induit pas de coût spécifique.

Une veille sur le milieu naturel pour repérer toute implantation d'une nouvelle plante exogène connue pour son caractère invasif et évaluer l'évolution des zones touchées dans le temps devra être réalisée annuellement. Cette mesure est estimée sur la base d'une mission de 15 jours de technicien (400 €/j) avec remise d'un rapport, soit 6000 €/an.

Calendrier

Mesures devant être réalisées : Sans objet

Mesures impactées : C2, C3, C4, C9

N=2007	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	N+7	N+8	N+9	N+10
--------	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	------

Coût estimatif

Coûts directs pour le SAGE	60 000 €	Coûts indirects	0 €
-----------------------------------	-----------------	------------------------	------------

Acteurs pressentis

Maître d'ouvrage pressenti : SIABVELG

Partenaires techniques : Conseil Général, DIREN, Agence de l'Eau

Partenaires financiers : Conseil Général, Agence de l'Eau

Mesure C 2**Protéger la Réserve Naturelle du Cousseau contre les plantes invasives****Description technique et financière de l'action**

Le plan de gestion de la Réserve Naturel de Cousseau sera pris en compte pour coordonner les actions de lutte contre les plantes invasives

- ⇒ Continuer le piégeage par la grille de protection fixée.
- ⇒ Arracher dès que possible chaque bouture

Calendrier

Mesures devant être réalisées : C1

Mesures impactées : Sans objet

N=2007	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	N+7	N+8	N+9	N+10
--------	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	------

Coût estimatif

Coûts directs pour le SAGE	0 €	Coûts indirects	Non chiffré
----------------------------	-----	-----------------	-------------

Acteurs pressentis

Maître d'ouvrage pressenti : SEPANSO

Partenaires techniques : DIREN, Conseil Général

Partenaires financiers : Conseil Général

Mesure C 3**Lutter contre la prolifération des plantes invasives****Description technique et financière de l'action**

La lutte contre les espèces végétales invasives s'appuiera sur un cahier des charges établi par le Comité de pilotage de la mesure C1 qui dictera des recommandations sur la gestion des milieux (favoriser le marnage, l'écoulement, l'ombrage des ripisylves, éviter l'envahissement de nouveaux sites en contrôlant les activités pouvant générer la dispersion de boutures) et sur la nature des travaux à réaliser.

Le coût annuel des travaux n'est pas chiffrable à ce stade

L'information et la sensibilisation des usagers (chasseurs, pêcheurs, activités nautiques, agriculteurs) et du grand public entrent dans les missions du SAGE définies dans la mesure F3.

Le Comité de Pilotage émettra des préconisations sur l'utilisation, dans le Canal des étangs, du bateau faucardeur (coût évalué en D7).

Calendrier

Mesures devant être réalisées : C1

Mesures impactées : D7, F3

N=2007	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	N+7	N+8	N+9	N+10
--------	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	------

Coût estimatif

Coûts directs pour le SAGE	Non chiffré	Coûts indirects	Non chiffré
----------------------------	-------------	-----------------	-------------

Acteurs pressentis

Maître d'ouvrage pressenti : SIABVLEG, Communes

Partenaires techniques : Conseil Général, DIREN, SEPANSO

Partenaires financiers : Conseil Général, Agence de l'Eau

Mesure C 4
Inciter les communes et les particuliers, lors des différents aménagements paysagers, à ne pas introduire d'espèces exogènes qui pourraient entrer en concurrence avec les espèces naturellement présentes dans les milieux humides et aquatiques

Description technique et financière de l'action										
<p>Dans le cadre des missions d'information définie en F3, le SAGE sensibilisera et informera les communes et les particuliers sur les risques d'introduction d'espèces exogènes. Les coûts de cette mission sont pris en compte dans la mesure F3.</p>										
Calendrier										
Mesures devant être réalisées : C1										
Mesures impactées : Sans objet										
N=2007	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	N+7	N+8	N+9	N+10
Coût estimatif										
Coûts directs pour le SAGE				0 €		Coûts indirects			0 €	
Acteurs pressentis										
Maître d'ouvrage pressenti : SIABVELG										
Partenaires techniques : Conseil Général, DIREN, SEPANSO										
Partenaires financiers : Conseil Général, Agence de l' Eau										

Mesure C 5**Lutter contre les espèces animales invasives****Description technique et financière de l'action**

Un groupe technique, pilotée par la cellule animation du SAGE, pourra être mis en place pour recueillir les données et les synthétiser, sensibiliser les usagers (chasseurs, pêcheurs, activités nautiques, agriculteurs) et le grand public et assurer une veille technique sur les méthodes de lutte. Les coûts de cette action sont pris en compte dans la mesure F1.

Les actions à mettre en œuvre sur le terrain ne sont pas définies et chiffrables à ce stade.

Calendrier

Mesures devant être réalisées : Sans objet

Mesures impactées : F3

N=2007	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	N+7	N+8	N+9	N+10
--------	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	------

Coût estimatif

Coûts directs pour le SAGE	0 €	Coûts indirects	0 €
-----------------------------------	------------	------------------------	------------

Acteurs pressentis

Maître d'ouvrage pressenti : SIABVELG

Partenaires techniques : Conseil Général, DIREN, SEPANSO, CSP

Partenaires financiers : Conseil Général, Agence de l'Eau

Mesure C 6

Classer le canal des étangs et le canal du Porge, au titre de l'article L 432.6 du Code de l'Environnement, comme axe prioritaire pour la restauration de l'espèce migratrice anguille.

Description technique et financière de l'action

Cette mesure a pour objet une rédaction réglementaire classant le canal des étangs et le canal du Porge comme axe prioritaire pour la restauration de l'espèce migratrice anguille. Ce classement doit être fixé par décret après avis des conseils généraux rendus dans un délai de 6 mois.

Cette mesure n'induit pas de coût spécifique.

Calendrier

Mesures devant être réalisées : Sans objet

Mesures impactées :

N=2007	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	N+7	N+8	N+9	N+10
--------	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	------

Coût estimatif

Coûts directs pour le SAGE	0 €	Coûts indirects	0 €
-----------------------------------	------------	------------------------	------------

Acteurs pressentis

Maître d'ouvrage pressenti : DDAF, MISE

Partenaires techniques : CSP

Partenaires financiers :

Mesure C 7**Réhabiliter l'axe migrateur ainsi que la libre circulation des poissons dans les marais interconnectés aux lacs et aux canaux****Description technique et financière de l'action**

La mesure principale consiste à équiper les 5 grandes écluses du canal des étangs et du canal du Porge de passes à anguille (le projet en cours est évalué à 140 000 euros).

Le SAGE mettra en place les ouvrages de passes à poissons sur les écluses des petits marais interconnectés (Batejin, Batourtot, Lède Basse, Joncru, Langouarde) et les écluses de la Réserve Naturelle du Cousseau. Il étudiera la pertinence ou non d'équiper les 12 seuils de l'Eyron en passes à poisson. Cette action n'est pas chiffrée à ce stade.

Quelques coûts :

Le coût moyen d'un dispositif de franchissement est de 2300 à 4600 € par mètre de dénivelé.

Le SAGE mettra en œuvre des moyens permettant d'évaluer les populations piscicoles migratrices en vue de leur gestion et d'évaluer l'efficacité des programmes d'action. Cette action n'est pas chiffrée.

Calendrier

Mesures devant être réalisées : Sans objet

Mesures impactées : C9

N=2007	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	N+7	N+8	N+9	N+10
--------	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	------

Coût estimatif

Coûts directs pour le SAGE	140 000 €	Coûts indirects	0 €
-----------------------------------	------------------	------------------------	------------

Acteurs pressentis

Maître d'ouvrage pressenti : SIABVELG

Partenaires techniques : Conseil Général, DIREN, Agence de l'Eau, CSP

Partenaires financiers : Conseil Général, Agence de l'Eau

Mesure C 8
Préserver les frayères

Description technique et financière de l'action
--

Ces actions découlent de l'application des mesures définies en B1 (« Gestion des niveaux des lacs ») et en D10 (« Plan de gestion des rives et des marais »).

Calendrier

Mesures devant être réalisées : D10, B1

Mesures impactées : Sans objet

N=2007	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	N+7	N+8	N+9	N+10
--------	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	------

Coût estimatif

Coûts directs pour le SAGE	0 €	Coûts indirects	0 €
-----------------------------------	------------	------------------------	------------

Acteurs pressentis

Maître d'ouvrage pressenti : SIABVELG, Particuliers

Partenaires techniques : Conseil Général, DIREN

Partenaires financiers :

Mesure C 9

Lutter contre le braconnage des civelles

Description technique et financière de l'action
--

Le SAGE demande la détermination de la **limite de salure des eaux (LSE)** correspondant au point de cessation de la salure des eaux qui constitue la frontière entre le champ d'application de la réglementation de la pêche maritime et de la pêche fluviale. La limite de salure de l'eau des fleuves, rivières et canaux est déterminée par des décrets du 4 juillet 1853. La définition de cette limite s'opère par décret du Premier ministre sur le rapport du ministre chargé des pêches maritimes conformément au décret loi du 21 février 1852. La limite est décidée après analyse de la salinité de l'eau en plusieurs points.

Le SAGE demande, en aval et amont des passes à anguille des écluses, la mise en place d'un système de dispersion par enrochement. Ces équipements sont pris en compte dans la construction des passes à anguilles ainsi que les coûts (mesure C6).

Calendrier

Mesures devant être réalisées : C7

Mesures impactées : Sans objet

N=2007	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	N+7	N+8	N+9	N+10
--------	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	------

Coût estimatif

Coûts directs pour le SAGE	0 €	Coûts indirects	0 €
-----------------------------------	------------	------------------------	------------

Acteurs pressentis

Maître d'ouvrage pressenti : Sans objet

Partenaires techniques : MISE

Partenaires financiers : Sans objet

Mesure C 10

Protéger les habitats sensibles

Description technique et financière de l'action

Les actions de protection des espèces en préservant les habitats et de préservation des zones humides s'appuient sur la réglementation existante ainsi que sur l'élaboration de plan de gestion particulier à chacune de ces zones.

Les études à mener sont difficilement chiffrables à ce stade. Pour information, on peut retenir les coûts suivants :

- Plan de gestion d'une zone d'intérêt patrimonial : 2 700 € / ha
- Plan de gestion d'une zone humide : 500 € / ha

Calendrier

Mesures devant être réalisées : Sans objet

Mesures impactées : D9, D10

N=2007	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	N+7	N+8	N+9	N+10
--------	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	------

Coût estimatif

Coûts directs pour le SAGE	Non chiffré	Coûts indirects	Non chiffré
----------------------------	-------------	-----------------	-------------

Acteurs pressentis

Maître d'ouvrage pressenti : SIABVELG, Communes

Partenaires techniques : Conseil Général, DIREN, SEPANSO, CSP

Partenaires financiers : Conseil Général, Agence de l'Eau

ENJEU D

ENTRETIEN ET PRESERVATION DES MILIEUX

Mesure	Intitulé de la mesure	Coûts SAGE	Coûts indirects
D2	Crées un poste de technicien de rivière au sein du SIABVELG	400 000 €	0 €
D3	Réaliser une étude diagnostic hydraulique du bassin versant	45 000 €	0 €
D6	Etude de la réalisation d'un bassin dessableur à lège cap Ferret	10 000 €	0 €
D7	Maintenir et restaurer la ripisylve des crastes et des canaux	700 000 €	0 €
Total des coûts des mesures		1 155 000 €	0 €

Bénéfices environnementaux
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Adaptation des travaux d'entretien en fonction des enjeux (espèces et habitats remarquables, usages). ▪ Préserver les fonctions des zones humides.
Bénéfices territoriaux
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Gestion cohérente sur l'ensemble du bassin versant. ▪ Sensibilisation des particuliers à l'entretien.
Bénéfices économiques
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Coût des travaux programmé sur plusieurs années.

Mesure D 1

Elargir le territoire d'intervention du SIAEBVELG aux 3 communes du bassin versant non adhérentes actuellement

Description technique et financière de l'action

Pour une plus grande cohérence de la gestion hydraulique entre l'amont et l'aval du bassin versant des Lacs Médocains, le SAGE suggère que les communes de Le Temple, Lège Cap Ferret et Arès intègrent le SIAEBVELG après la mise en conformité de leur réseau hydraulique

Calendrier

Mesures devant être réalisées : Sans objet

Mesures impactées : D3

N=2007	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	N+7	N+8	N+9	N+10
--------	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	------

Coût estimatif

Coûts directs pour le SAGE	0 €	Coûts indirects	non chiffré
----------------------------	-----	-----------------	-------------

Acteurs pressentis

Maître d'ouvrage pressenti : SIAEBVELG

Partenaires administratifs et techniques : Communes du syndicat

Partenaires financiers : Communes du syndicat

Mesure D 2

Créer un poste de technicien de rivière au sein du SIAEBVELG

Description technique et financière de l'action

Afin d'organiser l'entretien du réseau hydrographique du bassin versant de façon cohérente sur l'ensemble du territoire du SAGE des Lacs Médocains, un poste de technicien rivière sera créé. Ce technicien aura pour missions : le montage des dossiers (cahier des charges, appel de maîtrise d'œuvre, appel d'offre aux entreprises), la coordination avec le maître d'œuvre et suivi des différents chantiers et la surveillance du réseau hydraulique (bilan annuel de l'état du réseau hydrographique) ainsi que la sensibilisation des propriétaires riverains. Le coût de fonctionnement d'une telle cellule d'assistance technique à l'entretien du réseau hydrographique est de l'ordre de 40 000 euros par an.

Calendrier

Mesures devant être réalisées : sans objet

Mesures impactées : D3, D4, D5, D7, D10

N=2007	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	N+7	N+8	N+9	N+10
--------	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	------

Coût estimatif

Coûts directs pour le SAGE	400 000 €	Coûts indirects	0 €
-----------------------------------	------------------	------------------------	------------

Acteurs pressentis

Maître d'ouvrage pressenti : SIABVELG

Partenaires techniques : Agence de l'Eau, Conseil Général

Partenaires financiers : Agence de l'Eau, Conseil Général, communes

Mesure D 3

Réaliser une étude "diagnostic hydraulique" du bassin versant

Description technique et financière de l'action

L'objectif est de définir, sur la base d'un bilan complet de l'état du réseau hydrographique, un programme pluriannuel, par secteurs/tronçons homogènes, de restauration, de suivis et d'entretien des crastes et des canaux. Le cahier des charges précisera le linéaire sur lequel doit être fait le diagnostic. Sa rédaction sera confiée au technicien rivière (Comité de pilotage à mettre en place). L'étude pourra être réalisée par un bureau d'étude spécialisé.

Parallèlement un dossier administratif pour l'obtention d'une Déclaration d'Intérêt Général sera monté destiné à formaliser la prise en charge de l'entretien des terrains privés par les collectivités publiques.

Calendrier

Mesures devant être réalisées : D2

Mesures impactées : D4, D5, D7

N=2007	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	N+7	N+8	N+9	N+10
--------	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	------

Coût estimatif

Coûts directs pour le SAGE	45 000 €	Coûts indirects	0 €
-----------------------------------	-----------------	------------------------	------------

Acteurs pressentis

Maître d'ouvrage pressenti : SIABVELG

Partenaires techniques : Conseil Général, DIREN, Agence de l'Eau

Partenaires financiers : Conseil Général, Agence de l'Eau, Communes

Mesure D 4

Formaliser des règles de restauration et d'entretien des crastes et des canaux.

Mesure D 5

Sensibiliser, à leur obligation, les propriétaires riverains sur le nettoyage de leurs fossés

Description technique et financière de l'action

Cette mesure a pour objectif de définir des règles de restauration et d'entretien du réseau hydrographique (crastes, canaux) faisant appel à des pratiques "douces" respectueuses des milieux aquatiques.

Un groupe de travail pourra se mettre en place pour élaborer ce guide d'intervention. Il pourra s'appuyer sur le travail préliminaire du « technicien rivière ».

Cette mesure n'induit pas de coût spécifique.

Les actions de communication des règles d'intervention sur le milieu est pris en compte au niveau de la mesure F3.

Calendrier

Mesures devant être réalisées : D2

Mesures impactées : D7, D9

N=2007	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	N+7	N+8	N+9	N+10
--------	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	------

Coût estimatif

Coûts directs pour le SAGE	0 €	Coûts indirects	0 €
-----------------------------------	------------	------------------------	------------

Acteurs pressentis

Maître d'ouvrage pressenti : SIABVELG

Partenaires techniques : Conseil Général, DIREN, Agence de l'Eau, SPEANSO

Partenaires financiers : /

Mesure D 6

Etudier la faisabilité et les potentialités d'un bassin dessableur en lieu et place d'une excavation artificielle au lieu dit Lartigot à Lège Cap-Ferret

Description technique et financière de l'action

L'étude juridico-technico-économique destinée à connaître la faisabilité de réalisation d'un bassin dessableur en lieu et place d'une excavation artificielle entre Bredouille et le T de Lège a été évaluée à 10 000 euros.

Les travaux éventuels découlant de l'étude ne sont pas chiffrés.

Calendrier

Mesures devant être réalisées : D1

Mesures impactées : A11, B2

N=2007	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	N+7	N+8	N+9	N+10
--------	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	------

Coût estimatif

Coûts directs pour le SAGE	10 000 €	Coûts indirects	0 €
----------------------------	----------	-----------------	-----

Acteurs pressentis

Maître d'ouvrage pressenti : SIAEBVELG

Partenaires techniques : Conseil Général, DIREN

Partenaires financiers : Conseil Général, Agence de l'Eau

Mesure D 7

Maintenir et restaurer la ripisylve des crastes et des canaux

Description technique et financière de l'action

L'évaluation économique de cette mesure est basée sur les travaux d'entretien du réseau hydrographique par le SIAEBVELG sur son territoire d'intervention sur la base d'un budget annuel de 70 000 euros. Le syndicat a en charge l'entretien de 500 km de réseau de crastes. Les travaux réalisés par les communes non adhérentes au syndicat ou réalisant des travaux sur les crastes en direct ne sont pas chiffrés.

Le coût de cette mesure sera à affiner en fonction des résultats de l'étude diagnostic de la mesure D3

Quelques coûts usuels :

- travaux de restauration : 6000 à 10000 € / km
- travaux d'entretien courant : 1000 à 6000 € / km

Calendrier

Mesures devant être réalisées : D2, D3

Mesures impactées : D3, A7

N=2007	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	N+7	N+8	N+9	N+10
--------	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	------

Coût estimatif

Coûts directs pour le SAGE	700 000 €	Coûts indirects	Non chiffré
----------------------------	-----------	-----------------	-------------

Acteurs pressentis

Maître d'ouvrage pressenti : SIABVELG

Partenaires techniques : Commune, Conseil Général, Conseil Régional

Partenaires financiers : Conseil Général

Mesure D 8

Le SAGE délimite les zones vertes

Description technique et financière de l'action

Dans le cadre de l'élaboration du SAGE des Lacs Médocains, la DIREN a mandaté un bureau d'études (GEREA) pour l'identification et la délimitation des zones vertes. Le travail a été suivi par un Comité de Pilotage correspond à un groupe thématique du SAGE. La délimitation est validée par la CLE.

Cette mesure n'induit pas de coût spécifique.

Calendrier

Mesures devant être réalisées : Sans objet

Mesures impactées : D9

N=2007	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	N+7	N+8	N+9	N+10
--------	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	------

Coût estimatif

Coûts directs pour le SAGE	0 €	Coûts indirects	0 €
-----------------------------------	------------	------------------------	------------

Acteurs pressentis

Maître d'ouvrage pressenti : sans objet

Partenaires techniques : sans objet

Partenaires financiers : sans objet

Mesure D 9

Elaborer les mesures de gestion relatives aux zones vertes

Description technique et financière de l'action

Cette mesure vise à élaborer et mettre en œuvre un programme d'actions visant la préservation, la reconquête et la gestion des fonctionnalités des milieux aquatiques, leurs zones annexes et les zones humides dans le cadre du développement durable et de l'aménagement de l'espace rural.

Dans le cadre des zones vertes des plans de gestion doivent être établis et validés pour déterminer les travaux de restauration et d'entretien nécessaires.

Calendrier

Mesures devant être réalisées : D8

Mesures impactées : Sans objet

N=2007	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	N+7	N+8	N+9	N+10
--------	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	------

Coût estimatif

Coûts directs pour le SAGE	Non chiffré	Coûts indirects	Non chiffré
----------------------------	-------------	-----------------	-------------

Acteurs pressentis

Maître d'ouvrage pressenti :

Partenaires techniques :

Partenaires financiers :

Mesure D 10

Définir et mettre en œuvre un plan de gestion des rives et des marais associés

Description technique et financière de l'action

Un (ou plusieurs) plan de gestion définit et préconise des règles particulières de gestion des zones vertes adaptées au bassin versant et à ses spécificités. Cette mesure est difficilement chiffrable à ce stade.

Sur la rive est des lacs afin de conserver des milieux ouverts, ce plan veillera à étudier la compatibilité des usages (en particulier de la chasse) avec la préservation des zones humides.

Quelques coûts :

- Diagnostic fonctionnel : 500 €/ha
- Restauration : ?
- Suivi et gestion des zones humides : 100 €/ha

Les actions de sensibilisation des riverains à leur obligation d'entretien et d'information sur les pratiques actuelles d'entretien relèvent de la mesure F3 (« diffuser l'information sur les mesures du SAGE »).

Calendrier

Mesures devant être réalisées :

Mesures impactées :

N=2007	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	N+7	N+8	N+9	N+10
--------	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	------

Coût estimatif

Coûts directs pour le SAGE	Non chiffré	Coûts indirects	Non chiffré
----------------------------	-------------	-----------------	-------------

Acteurs pressentis

Maître d'ouvrage pressenti : SIABVELG,

Partenaires techniques : Conseil Général, SEPANSO, Conservatoire

Partenaires financiers : Conseil Général, Agence de l'eau

Mesure D 11

Coordonner la gestion de la réserve naturelle du Cousseau et les actions SIAEBVELG

Description technique et financière de l'action

Le SAGE suggère qu'un échange et une coordination soient maintenus entre les gestionnaires du Cousseau et du SIAEBVELG dans le but de :

- ⇒ faire une gestion hydraulique cohérente,
- ⇒ continuer à limiter toutes intrusions d'espèces invasives,
- ⇒ préserver la qualité du milieu.
- ⇒ prendre en compte le plan de gestion du Cousseau.

Calendrier

Mesures devant être réalisées : Sans objet

Mesures impactées : Sans objet

N=2007	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	N+7	N+8	N+9	N+10
--------	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	------

Coût estimatif

Coûts directs pour le SAGE	0 €	Coûts indirects	0 €
----------------------------	-----	-----------------	-----

Acteurs pressentis

Maître d'ouvrage pressenti : /

Partenaires techniques : /

Partenaires financiers : /

ENJEU E :

ACTIVITES ET LOISIRS LIES A L'EAU

Mesure	Intitulé de la mesure	Coûts SAGE	Coûts indirects
E1	Limiter et contrôler la fréquentation des bateaux à moteur sur les lacs. Réglementer les bateaux habitables.	0 €	60 000 €
E4	Evaluer les impacts des sports et loisirs motorisés ainsi que des sports nature.	10 000 €	0 €
Total des coûts des mesures		10 000 €	60 000 €

Bénéfices environnementaux

- Préserver la qualité des eaux des lacs.
- Préserver les zones humides.

Bénéfices territoriaux

- Préservation des plans d'eau accueillant de nombreuses activités.

Bénéfices économiques

- Actions hiérarchisées et cohérentes de lutte contre la pollution et la dégradation des milieux.

Mesure E 1

**Limiter et contrôler la fréquentation des bateaux à moteur sur les lacs
Réglementer les bateaux habitables**

Description technique et financière de l'action

La réactualisation des règlements préfectoraux de Police de Navigation s'effectuera par la mise en place d'un groupe de travail dédié à cette question. Les conclusions de l'étude de la mesure E4 pourront être utilisées comme base de travail. Cette mesure n'induit pas de coût spécifique.

La mise en place des stations de vidange pour les eaux noires des bateaux au niveau des ports de Hourtin et de Lacanau est estimé à 30 000 / port.

Calendrier

Mesures devant être réalisées : E4

Mesures impactées : sans objet

N=2007	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	N+7	N+8	N+9	N+10
--------	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	------

Coût estimatif

Coûts directs pour le SAGE	0 €	Coûts indirects	60 000 €
----------------------------	-----	-----------------	----------

Acteurs pressentis

Maître d'ouvrage pressenti : Communes de Hourtin et de Lacanau

Partenaires techniques : Agence de l'Eau, SIBA

Partenaires financiers : Conseil Général, Agence de l'Eau, Conseil Régional

Mesure E 2

Privilégier les moteurs de bateaux moins polluants

Description technique et financière de l'action

Mettre en place une grille de tarification spéciale sur le principe pollueur payeur en pratiquant des tarifs moins élevés pour les moteurs 4 temps. Cette différenciation des tarifs est destinée au remplacement des moteurs 2 temps par des moteurs 4 temps moins polluants.

La justification de cette mesure s'appuiera sur les conclusions de l'étude de la mesure E4

La mesure n'induit pas de coût spécifique.

Calendrier

Mesures devant être réalisées : E4

Mesures impactées : Sans objet

N=2007	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	N+7	N+8	N+9	N+10
--------	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	------

Coût estimatif

Coûts directs pour le SAGE	0 €	Coûts indirects	0 €
-----------------------------------	------------	------------------------	------------

Acteurs pressentis

Maître d'ouvrage pressenti : Communes

Partenaires techniques : /

Partenaires financiers : /

Mesure E 3

**Sensibiliser les plaisanciers au respect des rives des lacs,
leur rappeler la réglementation**

Description technique et financière de l'action

L'information des plaisanciers du respect des rives des lacs s'effectuera dans le cadre des missions définies dans la mesure F3 et prendra en compte les conclusions de l'étude de la mesure E4.

Les coûts de diffusion de l'information sont évalués dans la mesure F3.

Calendrier

Mesures devant être réalisées : E4

Mesures impactées : F3

N=2007	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	N+7	N+8	N+9	N+10
--------	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	------

Coût estimatif

Coûts directs pour le SAGE	0 €	Coûts indirects	0 €
----------------------------	-----	-----------------	-----

Acteurs pressentis

Maître d'ouvrage pressenti : SIABVELG

Partenaires techniques : Usagers, Conseil Général, SEPANSO

Partenaires financiers : Conseil Général, Agence de l'Eau

Mesure E 4

**Evaluer les impacts des sports et loisirs motorisés ainsi que des sports de nature
 Informer et associer la CLE à ces projets**

Description technique et financière de l'action

Une étude synthétisant les différents impacts des usages récréatifs sur les lacs et les zones humides sera réalisée en s'appuyant sur un résumé bibliographie et la prise en compte des données du territoire du SAGE des Lacs Médocains. Cette étude a été estimée à 10 000 euros.

La participation de la CLE aux commissions chargées des plans relatifs aux sports de nature n'induit pas de coûts spécifiques autres que ceux évalués au niveau de la mesure F1.

Calendrier

Mesures devant être réalisées : Sans objet

Mesures impactées : E2, E3, F1

N=2007	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	N+7	N+8	N+9	N+10
--------	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	------

Coût estimatif

Coûts directs pour le SAGE	10 000 €	Coûts indirects	0 €
-----------------------------------	-----------------	------------------------	------------

Acteurs pressentis

Maître d'ouvrage pressenti : SIABVELG

Partenaires techniques : Conseil Général, DIREN, SEPANSO, ONF ...

Partenaires financiers : Conseil Général, Agence de l'Eau

ENJEU F**MISE EN ŒUVRE DU SAGE**

Mesure	Intitulé de la mesure	Coûts SAGE	Coûts indirects
F1	Mettre en place une structure d'animation pour la mise en œuvre du SAGE	500 000 €	0 €
F3	Diffuser l'information sur les mesures du SAGE	180 000 €	0 €
Total des coûts des mesures		680 000 €	0 €

Bénéfices environnementaux

- Application des 54 mesures du SAGE visant à protéger l'eau et les milieux aquatiques.

Bénéfices territoriaux

-

Bénéfices économiques

-

Mesure F 1

Mettre en place une structure d'animation pour la mise en œuvre du SAGE.

Description technique et financière de l'action

La structure d'animation du SAGE des Lacs Médocains aura pour missions :

- organiser avec les services institutionnels (Agence de l'Eau, Etat : DIREN, MISE...) les réunions et le secrétariat de la CLE et des groupes de travail techniques pour la mise en œuvre du SAGE,
- favoriser la concertation à l'extérieur de la CLE au moyen de commissions thématiques,
- sensibiliser sur la gestion globale et concertée de l'eau l'ensemble des maîtres d'ouvrage potentiels et des

acteurs de l'eau du territoire du SAGE concernés par sa mise en oeuvre,

- informer, communiquer aux différents acteurs de l'eau l'avancée du SAGE à l'aide, par exemple, d'un journal de liaison, de réunions régulières d'information....,
- assurer le suivi de l'élaboration et de la mise en oeuvre du SAGE (tableau de bord), voire sa révision,
- présenter sous forme de rapport annuel devant la Commission Locale de l'Eau le bilan de l'avancement de la mise en oeuvre du SAGE, le programme prévisionnel de l'année suivante, le bilan d'activités des actions d'animation.

Calendrier

Mesures devant être réalisées : sans objet

Mesures impactées : F2 et F3

N=2007	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	N+7	N+8	N+9	N+10
--------	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	------

Coût estimatif

Coûts directs pour le SAGE	500 000 €	Coûts indirects	0 €
-----------------------------------	------------------	------------------------	------------

Acteurs pressentis

Maître d'ouvrage pressenti : SIABVELG

Partenaires techniques : Agence de l'Eau, DIREN

Partenaires financiers : Agence de l'Eau, Conseil Général, Conseil Régional, Communes

Mesure F 2**Réviser le SAGE****Description technique et financière de l'action**

Pour toute révision du SAGE, la CLE devra faire un bilan des mesures du SAGE, analyser la conformité des mesures du SAGE avec la DCE et le SDAGE Adour-Garonne révisé et proposer des objectifs nouveaux ou complémentaires et définir les mesures pour y parvenir.

La CLE s'appuiera sur la cellule animation et les groupes thématiques pour cette action.

L'évaluation financière de cette action est pris en compte dans la mesure F1.

Calendrier

Mesures devant être réalisées : sans objet

Mesures impactées : toutes les mesures

N=2007	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	N+7	N+8	N+9	N+10
--------	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	------

Coût estimatif

Coûts directs pour le SAGE	0 €	Coûts indirects	0 e
-----------------------------------	------------	------------------------	------------

Acteurs pressentis

Maître d'ouvrage pressenti : SIABVELG

Partenaires techniques : Agence de l'Eau, DIREN

Partenaires financiers : Agence de l'Eau, Conseil Général, Conseil Régional, Communes

Mesure F 3**Diffuser l'information sur les mesures du SAGE****Description technique et financière de l'action**

Les actions de communication à l'échelle du SAGE des Lacs Médocains répondent à trois objectifs :

- informer les acteurs locaux et les riverains sur le contenu (enjeux et objectifs) et le déroulement de la gestion collective de l'eau mise en oeuvre sur leur territoire,
- sensibiliser un large public dont les scolaires sur la protection et la gestion équilibrée des milieux aquatiques,
- faire de la pédagogie sur le fonctionnement des lacs, du Canal du Porge et des crastes et sur leurs divers usages et les milieux aquatiques associés.

Ces actions s'appuient sur divers supports et peuvent concerner la réalisation d'un bulletin de liaison trimestriel ou semestriel, la mise en place d'un site Internet, le montage d'expositions sur le thème de l'eau, l'organisation de réunions publiques, de campagnes d'information à portée pédagogique ou la réalisation de film vidéo, plaquettes...

Le coût de cette action peut être variable d'une année à l'autre. Il a été estimé sur la base du montant annuel de la dépense retenu et plafonné par l'Agence de l'Eau, soit 18 000 euros par an.

Calendrier

Mesures devant être réalisées :

Mesures impactées :

N=2007	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	N+7	N+8	N+9	N+10
--------	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	------

Coût estimatif

Coûts directs pour le SAGE	180 000 €	Coûts indirects	0 €
-----------------------------------	------------------	------------------------	------------

Acteurs pressentis

Maître d'ouvrage pressenti : SIABVELG

Partenaires techniques : Agence de l'Eau, DIREN

Partenaires financiers : Agence de l'Eau, Conseil Général, Conseil Régional, Communes

Mesure F 4**Evaluer la mise en œuvre du SAGE au travers d'un tableau de bord****Description technique et financière de l'action**

Il est recommandé que la SAGE établisse et gère son propre tableau de bord qui :

- Regroupe les données sur les milieux et les usages dans le périmètre concerné, définit et suit les indicateurs de contrôle pour les objectifs, les moyens et les résultats liés à la mise en œuvre du SAGE
- Constitue un moyen privilégié de suivi du SAGE par la CLE

Le tableau de bord annuel du SAGE est porté à la connaissance des acteurs et du public du périmètre concerné.

Le coût de cette mesure est évalué par les mesures F1 et F3

Calendrier

Mesures devant être réalisées : toutes les mesures

Mesures impactées : toutes les mesures

N=2007	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	N+7	N+8	N+9	N+10
--------	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	------

Coût estimatif

Coûts directs pour le SAGE	0 €	Coûts indirects	0 €
-----------------------------------	------------	------------------------	------------

Acteurs pressentis

Maître d'ouvrage pressenti : SIABVELG

Partenaires techniques : Agence de l'Eau, DIREN, Chambre d'Agriculture, CSP

Partenaires financiers : Agence de l'Eau, Conseil Général, Conseil Régional, Communes